

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 29 (1938)

**Artikel:** L'orientation professionnelle en Suisse : une méthode d'orientation professionnelle  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-112565>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **L'orientation professionnelle en Suisse.**

## **Une méthode d'orientation professionnelle.**

---

### **Considérations générales.**

Il existe dans tous les cantons de nombreux bureaux d'orientation professionnelle. Beaucoup sont officiels, d'autres privés mais toutefois subventionnés par l'Etat et les communes.

Une association qui porte le titre d'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis (en allemand Schweiz. Verband für Berufsberatung und Lehrlingsfürsorge) a pour but de développer l'orientation professionnelle et la protection des apprentis dans notre pays. Cette association a créé un secrétariat permanent (le siège est à Zurich, bureau de Pro Juventute), qui a pour mission de coordonner dans le domaine de l'orientation professionnelle l'activité des autorités, des institutions, des sociétés, des entreprises et des particuliers. L'association organise des cours de perfectionnement pour les conseillers de profession : plusieurs ont été donnés dans diverses villes de Suisse allemande, quelques-uns en Suisse romande ; le dernier, qui réunit une quarantaine de participants, eut lieu à Lausanne au mois d'avril 1938.

L'association publie un périodique dans lequel les orienteurs trouvent des renseignements directement utiles concernant les métiers, le marché du travail, les bourses d'apprentissage, etc. Des conférences de propagande et des expositions organisées par le secrétariat ont lieu ici et là pour faire connaître au grand public les avantages de l'orientation professionnelle.

Le secrétariat envoie régulièrement aux membres actifs un bulletin d'informations pour les renseigner sur telle ou telle profession, un bulletin de placement dans lequel figurent les offres et les demandes d'emplois dans les divers cantons, des monographies de métiers masculins ou féminins. Il envoie aussi aux membres de l'association qui en font la demande des livres d'une bibliothèque riche en ouvrages professionnels.

D'après l'article 3 des statuts, peuvent être reçus en qualité de membres collectifs ou individuels de l'association :

- a) les bureaux officiels et privés d'orientation professionnelle, de placement et de protection des apprentis ;
- b) les organisations générales et les associations professionnelles d'employeurs et d'employés ;
- c) les autorités et offices publics fédéraux, cantonaux et communaux, les offices d'apprentissage, les offices du travail, etc. ;
- d) les institutions scolaires ;
- e) les sociétés, associations, institutions et établissements d'utilité publique ;
- f) les entreprises commerciales ou industrielles ; les particuliers.

Nous savons tous que l'orientation professionnelle cherche d'abord à connaître l'individu, c'est-à-dire ses aptitudes, ses possibilités de rendement, ses qualités, en un mot toute sa personnalité, pour le diriger ensuite vers la profession dans laquelle il travaillera le mieux, avec la plus grande satisfaction et avec le meilleur rendement possibles.

Tout orienteur qui cherche à connaître la personnalité des jeunes gens, à leur servir de conseiller, est obligé de choisir une méthode de travail ; or, en orientation professionnelle nous voyons deux méthodes : une première qu'on pourrait appeler *scientifique*, et une autre *empirique*. La méthode scientifique est la méthode des tests, qui permet d'examiner en un temps assez bref les aptitudes intellectuelles, physiques, psychiques et manuelles d'un individu.

En Suisse allemande, c'est surtout la méthode empirique que l'on emploie, méthode pratique qui permet de se faire une idée assez exacte du sujet qu'il faut orienter. Le conseiller de profession interroge l'enfant, il a des renseignements fournis par l'école, le médecin, les parents ; cette méthode est la méthode de la fiche scolaire et de la fiche médicale, ainsi que du questionnaire rempli par les parents et par les enfants ; le tout est couronné par un interrogatoire sous forme d'entretien entre l'orienteur et le garçon ou la jeune fille. Evidemment, la valeur de cette méthode dépend des qualités et des dons du conseiller de profession.

Si, dans la plupart de ces bureaux, la méthode utilisée est plutôt simple, il est bon de reconnaître que les offices sont nombreux et tous bien organisés, permettant aux jeunes gens, où qu'ils habitent, de recevoir facilement un conseil avant d'entrer en apprentissage.

Le principal cabinet d'orientation est celui de *Bâle*, où travaille M. Stocker, qui fut un pionnier dans notre pays. Il s'est adjoint il y

a quelques années un psychologue qui examine les enfants mentalement arriérés ou difficiles à placer à cause d'une tare physique.

Depuis peu, les autorités scolaires, sur un préavis de M. Stocker, ont divisé le service d'orientation professionnelle en plusieurs sections :

- 1<sup>o</sup> la section des métiers manuels ;
- 2<sup>o</sup> » » » professions commerciales ;
- 3<sup>o</sup> » » » » libérales ;
- 4<sup>o</sup> l'orientation professionnelle des anormaux.

Nous ne pensons pas que ce système soit heureux à cause de l'éparpillement des responsabilités ; il n'a du reste pas été imité par d'autres villes.

A Zurich, plusieurs orienteurs et orienteuses de profession travaillent au « Jugendamt » (Service de l'enfance). Chaque jour, de nombreux jeunes gens accompagnés ou non de leurs parents viennent demander conseil ou solliciter une place d'apprentissage. Les cas difficiles sont examinés par l'institut psychotechnique de la ville. L'Etat et la commune de Zurich prévoient chaque année une certaine somme dans leur budget pour faciliter les parents indigents qui, sur l'avis du conseiller ou de la conseillère de profession, ont recours aux services de cet institut.

Berne possède un bureau extrêmement bien organisé, qui est à la fois bureau cantonal et communal. Il est en relation constante avec le corps enseignant, qui bénéficie de ses conseils. Durant l'hiver, M. Münch, directeur du bureau, ainsi que M<sup>me</sup> Neunenschwander, qui dirige la section des jeunes filles, passent dans les divers collèges de la ville pour donner des causeries aux élèves. Une fois par an, les préposés aux offices répartis dans les différents districts du canton, se réunissent à Berne pour recevoir des directions de leurs chefs. La plupart des conseillers de profession font ou ont fait partie du corps enseignant primaire ou secondaire ; c'est le cas des directeurs à la tête des bureaux que nous venons de citer.

A Lucerne par contre, c'est un psychotechnicien de carrière qui s'occupe de l'orientation pour la ville et le canton. Le travail est plus scientifique que dans la plupart des autres bureaux de Suisse allemande. Il serait trop long de dire quelques mots de chaque office ; qu'il nous suffise de signaler que partout ils ont gagné leur cause.

Qu'en est-il en *Suisse romande* ? — A part le canton de Vaud, où les bureaux peuvent rivaliser avec les mieux organisés de Suisse allemande, où l'office de la capitale, qui est en même temps office cantonal, peut actuellement servir de modèle (nous verrons du reste plus loin le travail de cet office), grâce à la bienveillante compréhension des autorités cantonales et communales, il faut bien dire très haut que nous sommes en retard et que la population ne comprend pas toujours toute l'importance de la question.

Pourquoi chercher à placer un enfant dans un atelier déterminé, où il pourra faire tel apprentissage, alors que les places sont si rares ? — nous demande-t-on souvent. — « Ne vaut-il pas mieux que le jeune homme accepte maintenant, pendant ces temps de crise, la première place qui se présente, afin qu'il soit au moins occupé ? — Et pour cela un conseiller de profession n'est pas nécessaire. » — D'autres gens disent aussi : « Nous n'avons pas beaucoup de grands ateliers, comme en Suisse allemande, l'industrie est moins développée chez nous. Certains cantons romands sont surtout des cantons campagnards. Or, l'orientation professionnelle n'a-t-elle pas pour conséquence, dans ces cantons, de détourner les enfants de la terre ? La désertion des campagnes s'accentue toujours plus, et ce qu'il faut surtout maintenant, c'est tâcher de retenir le plus possible les enfants dans le domaine familial. »

Puis il y a encore l'argument de beaucoup de parents : « Pourquoi faire un apprentissage qui coûte souvent beaucoup d'argent quand on sait d'avance que le jeune homme ne pourra pas exercer son métier ; qu'après avoir quitté son patron un diplôme d'apprentissage en poche, il entrera en chômage ? » — Il faut reconnaître que ce dernier argument donne à réfléchir. En effet, dans la plupart de nos villes, l'industrie du bâtiment a une importance considérable, au point qu'on dit fréquemment chez nous : « Quand le bâtiment ne va pas, rien ne va. » — Or, depuis de longs mois on ne construit que très peu, le nombre des appartements locatifs étant déjà trop élevé. Aussi tous les métiers dépendant de la construction en pâtissent-ils : menuisier, serrurier, plâtrier-peintre, etc., d'où un chômage considérable dans ces villes qui forment généralement un grand nombre d'apprentis.

Si vous le voulez bien, reprenons ces différents points les uns après les autres. C'est une erreur profonde que, même en temps de crise, un jeune homme cherche à prendre la première place venue, sans s'occuper de savoir s'il a les aptitudes nécessaires pour remplir les conditions du métier qu'il embrasse. Comme toujours, mais aujourd'hui plus que jamais, nous savons que la Suisse a besoin d'une main d'œuvre qualifiée, si elle veut pouvoir

lutter sur les marchés mondiaux. Nous pouvons rarement faire du travail en grandes séries dans nos usines, dans nos ateliers, pour beaucoup de raisons qu'il serait trop long d'expliquer maintenant. Ce qu'il faut en tous cas, c'est le travail bien fait, bien fini ; c'est ce travail-là qui est recherché à l'étranger. Il y a quelques années, nous avons eu l'occasion de visiter différentes usines en France ; les ingénieurs qui nous pilotaient nous montraient les chefs d'ateliers qui étaient presque toujours des Suisses, tandis que les ouvriers, les manœuvres étaient des Tchèques, des Italiens, des Polonais, des Français ; presque toujours la main d'œuvre la plus qualifiée provenait de notre pays. Or, si nous voulons garder notre réputation, si nous voulons que nos produits puissent se vendre facilement, il nous faut une main d'œuvre sélectionnée, des ouvriers sachant à fond leur métier et l'exerçant facilement. C'est l'orientation professionnelle bien comprise qui seule pourra choisir les ouvriers qui conviennent pour tel ou tel métier.

D'autre part, la transformation du système de l'artisanat d'autrefois en un système industriel a augmenté considérablement, tout au moins pour certaines activités, le nombre des professions susceptibles d'intéresser le jeune homme ou la jeune fille. L'industrie a posé le problème de la division du travail, qui d'un métier en a fait dix ou vingt. Cette transformation a eu pour conséquence de placer la famille de l'enfant, ainsi que l'école, dans un labyrinthe de professions où elles ont de la peine, seules, à voir clair.

A ceux qui craignent que l'orientation professionnelle ait pour conséquence de détourner les enfants du travail de la campagne, nous pourrons répondre ceci :

De tout temps, la ville a exercé une attraction considérable sur la jeunesse campagnarde. De tout temps, un exode de la campagne vers la ville s'est produit. Loi naturelle, nous affirment les sociologues : parce que la ville use l'homme, son atmosphère a une influence débilitante tant au point de vue physique que moral ; les familles immuablement citadines s'éteignent généralement au bout de quelques générations. Et il faut l'apport de la campagne pour les remplacer. D'autre part, l'attachement à la propriété paternelle d'un trop grand nombre de fils et de filles aboutit à un morcellement exagéré de la terre ; donc il est nécessaire que cet exode de la campagne vers la ville se produise d'une façon permanente.

Il y aura par conséquent toujours des jeunes gens qui ne pourront rester dans le domaine familial et qui devront apprendre un métier. Le conseiller de profession, là encore, sera appelé à orienter et à placer ces jeunes gens.

Aux parents qui ne veulent pas faire les dépenses nécessaires pour un apprentissage, parce que l'enfant n'aura peut-être pas l'occasion d'exercer son métier, nous dirons : Il est absolument nécessaire que tout jeune homme et toute jeune fille fasse un apprentissage. Chacun sait combien la période de 15 à 20 ans est difficile pour les jeunes gens ; ils subissent encore des transformations physiques et psychiques importantes, qui les rendent irritable, instables, souvent mélancoliques et rêveurs, prêts à toutes sortes d'incartades regrettables. Aussi, *même si après l'apprentissage le jeune homme ou la jeune fille n'ont pas l'occasion d'exercer immédiatement un métier*, il est nécessaire cependant qu'ils subissent pendant leur adolescence cette forte discipline de l'atelier, sans compter que pendant leur apprentissage ils auront l'occasion de se développer par les cours professionnels qui, comme on le sait, sont devenus obligatoires.

Puis il ne faut pas oublier qu'il y a peu de temps, dans la vie d'un homme ou d'une femme, pour apprendre un métier. C'est pendant que le corps se développe encore que l'on apprend facilement certaines techniques nécessaires. Après 20 ans c'est plus difficile, et il vient un âge où c'est impossible. C'est absolument comme si l'on voulait demander à un adulte d'apprendre à jouer d'un instrument ; il n'y arrivera que difficilement et ne sera jamais si souple que celui qui aura eu l'occasion de s'exercer durant son jeune âge.

Il nous a semblé que toutes ces considérations étaient nécessaires, car encore une fois, il y a chez nous, en Suisse romande, encore trop de personnes qui sont sceptiques en ce qui concerne l'orientation professionnelle. Mais nous croyons avoir montré combien cette orientation était nécessaire et combien, plus que jamais, nous devions faire en sorte qu'aucun enfant ne quitte l'école sans avoir reçu un conseil. Et quand nous disons aucun enfant, nous pensons tout aussi bien aux élèves sortant des établissements secondaires qu'à ceux libérés de l'école primaire. Nous espérons qu'un jour, en Suisse romande, nous serons aussi avancés dans ce domaine qu'en Suisse allemande.

Passons à présent rapidement en revue l'activité de quelques offices romands.

Dans le canton de *Fribourg*, l'unique bureau est dirigé par le préposé à l'office des apprentissages. Il nous semble qu'il serait nécessaire d'en ouvrir d'autres qui devraient travailler en relation avec l'office du chef-lieu.

Dans le canton de *Neuchâtel*, un instituteur et une institutrice de la capitale donnent des renseignements aux parents, à leurs enfants et aux patrons. A *La Chaux-de-Fonds*, une personne s'occupant de l'apprentissage travaille en collaboration avec M. le Dr Heinis, de Genève, pour placer tous les jeunes « du haut », comme on dit chez nos voisins ; ce qui manque dans ce canton, c'est le travail de liaison entre les divers bureaux qui existent.

Qu'en est-il à *Genève* ?

M. Lachenal, chef du Département de l'instruction publique, dans son allocution d'ouverture lors du Cours d'orientation professionnelle d'avril 1937, a expliqué que depuis de nombreuses années la ville et le canton s'étaient occupés d'orientation professionnelle. Il a rappelé que plusieurs conférences avaient été données à Genève en 1920, qu'à cette occasion M. Pierre Bovet, professeur à l'Université, avait fait un exposé sur les recherches expérimentales des aptitudes professionnelles. M. le conseiller d'Etat rappela encore que M. J. Fontègne, actuellement professeur à Paris avait mis au point, à l'Institut Rousseau, son ouvrage désormais classique *L'orientation professionnelle et la détermination des aptitudes*.

« Malgré cette impulsion scientifique de premier ordre, ajouta M. Lachenal, l'orientation professionnelle n'a pas été jusqu'ici organisée sur une base officielle aussi importante que dans les autres grandes villes suisses, par exemple à Bâle, Zurich, Lausanne, etc. Elle est restée fractionnée entre différentes institutions publiques ou privées telles que : Institut Rousseau (Cabinet d'orientation professionnelle), Service officiel des apprentissages, Office privé des apprentissages, Institut d'orientation professionnelle et psychotechnique de M. le Dr Heinis, etc.

La prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'au terme de la 9<sup>e</sup> année a attiré l'attention des autorités scolaires sur le problème du préapprentissage. Comme cette prolongation était essentiellement destinée à combattre l'oisiveté de la jeunesse, il a paru indispensable au Département de l'instruction publique de créer pour les élèves qui ne peuvent entreprendre des études secondaires, des sortes de classes-ateliers destinées à assurer la transition entre l'école et la vie professionnelle. Le succès de ces classes, l'intérêt des élèves (jeunes gens et jeunes filles), pour les activités manuelles ont prouvé que cette création répondait à un véritable besoin. Enfin, au moment où fut constitué l'Office scolaire de l'enfance par la réunion du Service médical des écoles du Service d'observation médico-pédagogique et du Service social, il a paru nécessaire de créer un service scolaire d'orientation professionnelle devant faire dans les classes-ateliers, la propagande nécessaire pour le choix rationnel d'un métier et assurer la liaison avec les instituts techniques dans les cas d'examens individuels. »

Dans le *Valais*, l'orientation professionnelle est encore dans l'enfance ; cela vient probablement de ce que le canton a peu d'industries, et qu'automatiquement les enfants embrassent le métier de leur père et deviennent agriculteurs ou vignerons. Cependant, les familles étant souvent nombreuses, tous ne peuvent rester au domaine ; il serait nécessaire de créer plusieurs offices auxquels les jeunes gens puissent s'adresser.

Nous ne parlerons pas du *Jura bernois*, parce que ses bureaux sont très bien outillés et bien dirigés par celui de Berne-ville qui est, comme nous l'avons déjà dit, l'office central cantonal.

Dans le *canton de Vaud*, d'après un règlement daté du 21 avril 1936, un office central a été créé au Département de l'instruction publique et des cultes, et tout naturellement, c'est le bureau de Lausanne qui est devenu l'office central. Chargé de l'organisation et de la surveillance des offices régionaux, c'est lui qui donne les directions utiles aux conseillers de professions, qui surveille leur travail et assure la liaison entre les bureaux communaux et régionaux. Il se tient en relation avec le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qui lui fournit des renseignements en ce qui concerne le marché du travail et les professions encombrées ou déficitaires, ainsi que la réglementation de l'apprentissage dans les différentes professions.

Pour orienter les jeunes gens qui sortent des classes à l'âge de 15 ou 16 ans, on a essayé, à Lausanne, de faire un heureux mélange entre la méthode empirique et la méthode scientifique, dont nous avons déjà dit deux mots, en donnant cependant la prépondérance à la première. C'est donc dire que nous attachons une importance considérable aux renseignements fournis par le médecin scolaire d'abord, puis par l'instituteur. Quelques petits exercices psychotechniques spéciaux viennent ensuite compléter ces renseignements. A Lausanne, c'est un inspecteur scolaire qui est conseiller de profession, c'est lui qui s'occupe de l'organisation et de la surveillance des classes de dernière année ; aussi lui est-il facile de s'entourer de tous les renseignements désirables sur chaque enfant.

Dans le canton, les instituteurs conseillers de profession (pour le moment il n'y a que des membres du corps enseignant qui s'occupent d'orientation professionnelle), doivent aussi tenir à jour la liste des jeunes gens et des jeunes filles qui sont dans la dernière année de leur scolarité, entrer en contact avec eux afin de s'efforcer de les aider à discerner leurs véritables aptitudes physiques et intellectuelles.

Lorsque chaque canton aura une organisation bien comprise, la collaboration intercantonale en sera bien facilitée.

Il nous reste maintenant à voir en détail le travail d'un office. Nous choisissons, cela va sans dire, celui de Lausanne.

### OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE LAUSANNE

Le 22 décembre 1925, M. Jules Maillard, inspecteur fédéral des fabriques développait, devant le Conseil communal de Lausanne, une motion par laquelle il demandait à la Municipalité de créer dans notre ville un bureau d'orientation professionnelle et de placement des apprentis. Cette motion fut prise en considération par le Conseil communal. Voici quelques fragments du rapport présenté à ce conseil, le 8 juin 1926 :

« L'orientation professionnelle doit être en relation constante avec l'école. C'est du reste l'école qui doit la commencer. C'est à l'école qu'il appartient de faire connaître à l'enfant la noblesse et la beauté du travail sous toutes ses formes, de lui inspirer le respect du travailleur, même le plus modeste, d'attirer à chaque instant son attention sur les métiers. Il est encore une raison pour laquelle l'orientation professionnelle doit rester en liaison directe avec l'école. Pendant toute la durée de l'apprentissage, le conseiller de vocation sera en contact avec les patrons. Il entendra leurs vœux et leurs doléances sur la préparation antérieure de l'apprenti. On se plaint souvent aujourd'hui que l'école ne prépare pas à la vie, que l'enfant ignore beaucoup de choses essentielles qu'il devrait savoir, et qu'en revanche, on le bourre de choses inutiles. Actuellement, il n'y a pas de liaison entre l'école et l'apprentissage. Le conseiller de vocation doit devenir ce lien. Il peut exercer sur l'école une influence utile parce que, en contact permanent avec la vie pratique, il sait ce qu'elle réclame et l'orientation qu'il faut donner à l'enseignement. »

Il faut rendre hommage aux personnes et institutions privées qui, jusqu'au moment où le bureau a été créé, ont travaillé pour placer les jeunes gens sortant de l'école, notamment l'Office du travail et le Secrétariat vaudois de protection de l'enfance. Ils ont certainement fait une œuvre utile au premier chef, mais le législateur a bien remarqué que ni l'un ni l'autre ne pouvaient accomplir une tâche complète parce qu'il leur manquait le contact avec l'école, chose absolument nécessaire.

Aussi, dans le rapport déjà cité, est-il dit que le meilleur moyen et le moins coûteux d'organiser l'orientation professionnelle et le placement des apprentis, est de confier ce travail à un inspecteur chargé en même temps de la surveillance des classes de dernière année. Cet inspecteur, qui est en relation directe avec les enfants et avec les maîtres peut, plusieurs mois à l'avance, se préoccuper du placement des jeunes gens de 15 ou 16 ans qui doivent quitter l'école.

### Organisation des classes.

A Lausanne, comme dans tout le canton de Vaud, les enfants entrent obligatoirement à l'école à l'âge de 7 ans, mais ils peuvent fréquenter une classe frœbelienne ou montessorienne (les deux méthodes sont appliquées dans notre ville) dès l'âge de 5 ans. A 10 ans, une partie des meilleurs élèves entrent au Collège classique après avoir subi un examen qui, ces dernières années, est devenu assez sévère. A 11 ans, les élèves qui désirent faire des études techniques entrent au Collège scientifique. Une nouvelle sélection permet aux élèves qui se sont distingués dans les branches principales (français et arithmétique) d'entrer dans une classe primaire supérieure, dont l'enseignement est donné conformément à un programme prévu par la loi. Ces classes primaires supérieures ont été créées dans le but de développer et de compléter l'école primaire. L'enseignement que les élèves y reçoivent durant trois, éventuellement quatre ans, n'est pas destiné, dans la règle, aux élèves qui se vouent aux carrières libérales, mais aux garçons et filles bien doués, du degré supérieur de l'école primaire, capables et désireux de recevoir un peu plus que ce que l'on enseigne dans une simple classe primaire et dont, disent les instructions générales du Plan d'étude, «la destinée probable est de remplir une de ces nombreuses occupations que l'agriculture, les administrations publiques, le commerce ou l'industrie offrent aux travailleurs». Les élèves qui n'ont pas obtenu la moyenne nécessaire pour entrer en classe primaire supérieure continuent le programme primaire jusqu'à 15 ans.

### Classes de dernière année.

Il y a quelques années, beaucoup d'élèves retardés finissaient leur scolarité en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, quand ce n'était pas en 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> classe.<sup>1</sup> Inutile de dire que ces enfants placés au fond des salles, sur les derniers bancs, s'ennuyaient terriblement à l'école. Obligés de

<sup>1</sup> A Lausanne, la 8<sup>e</sup> est la classe des plus jeunes élèves ; la 1<sup>re</sup>, celle des élèves parcourant le programme de dernière année du degré supérieur.

parcourir plusieurs fois un même programme, comportant passablement de notions abstraites non assimilables par leur cerveau débile, ces garçons et ces jeunes filles étaient vraiment de pauvres malheureux, souvent en butte aux moqueries de leurs camarades plus jeunes, avec lesquels, du reste, ils se liaient très peu. Bref, nos élèves de dernière année étaient disséminés un peu dans toutes les classes du degré supérieur, voire quelquefois dans quelques-unes du degré intermédiaire.

Actuellement, ceux qui ont accompli leur scolarité d'une façon normale et sans accroc, se trouvent tout naturellement dans les premières classes. Ceux qui ont subi un ou deux échecs sont groupés dans des classes spéciales. Au début, beaucoup de parents exprimèrent leur mécontentement au sujet des distances à parcourir, pour se rendre à l'école, lesquelles, il faut le reconnaître, sont souvent assez grandes. Mais, à l'expérience, cette organisation se révéla si avantageuse au point de vue pédagogique, que les parents se sont inclinés, et aujourd'hui ce classement des élèves ne présente aucune difficulté.

### **Les travaux manuels.**

Les garçons reçoivent 6 heures de leçons par semaine. Seuls les élèves des classes primaires supérieures, dont le programme est déjà très chargé, restent pour le moment en dehors de cette organisation. Cependant, nous avons ouvert, à leur intention, un cours facultatif de travaux sur bois et un autre de travaux sur métaux. Une fois admis, les élèves s'obligent à suivre le cours régulièrement et jusqu'au bout.

Les garçons s'intéressent toujours vivement et presque sans exception aux travaux manuels qui comprennent le travail sur bois et sur fer, le modelage, et, dans les classes-ateliers, le cartonnage, ainsi que le travail sur verre et au fil de fer. Pour beaucoup de nos citadins, c'est une vraie révélation, et bien des vocations se sont déclarées devant l'établi. On sent que ces travaux répondent à un besoin de leur âge. Tous les pédagogues ont remarqué que vers 14 ou 15 ans, les leçons scolaires souvent abstraites commencent à peser aux élèves; il faut un autre aliment à leur besoin d'activité.

Les travaux manuels n'ont évidemment pas pour but de faire commencer des apprentissages de menuisiers, de serruriers, de relieurs, etc. Donner à l'enfant le goût du travail manuel et surtout faire découvrir les aptitudes et les inaptitudes, telle est la raison d'être de cet enseignement. Dès le début des cours, on fait confectionner de petits objets qui font plaisir à l'élève.

Le travail sur bois a généralement la préférence de nos garçons. Le modelage est moins goûté ; les enfants comprennent moins son utilité, qui est surtout de développer l'exactitude du coup d'œil et l'adresse des doigts.

Au commencement il y eut certains tâtonnements ; plusieurs exercices étaient trop difficiles ; actuellement ces derniers sont bien gradués, mieux appropriés à l'âge et à la force physique des élèves. Ces exercices trouvent un utile point d'appui dans l'enseignement du dessin et se rattachent également à la géométrie et au calcul. Ce sont les maîtres de classes qui, après avoir reçu une préparation spéciale, enseignent le travail sur bois tandis que des maîtres spéciaux donnent les leçons de modelage et de travail sur métaux. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour que cet enseignement soit appliqué d'une manière rationnelle et que l'élève exerce constamment son œil et sa main qui sont bien les deux outils les plus précieux de l'ouvrier.

A la fin de l'année scolaire, les objets sont remis aux élèves qui les emportent chez eux. Les familles peuvent ainsi se rendre compte du caractère d'utilité pratique de cet enseignement.

Si, un jour, l'école était rendue obligatoire jusqu'à 16 ans, la dernière année pourrait alors être une véritable année de préapprentissage, et l'on pourrait, en développant toujours plus les travaux manuels, et en abandonnant tout ce qui est purement scolaire :

*a)* discipliner le futur apprenti, de manière à rendre moins brusque le saut entre l'école et l'atelier ;

*b)* lui favoriser ses débuts en apprentissage, qui deviennent de plus en plus difficiles par suite de la toujours plus grande spécialisation de métiers et des nombreuses machines qu'on trouve actuellement, même chez les petits artisans ;

*c)* lui faciliter encore davantage le choix d'un métier conforme à ses goûts et à ses aptitudes, car c'est surtout au contact de la matière et en maniant de nombreux outils que l'apprenti manifeste son goût et ses aptitudes.

Beaucoup de garçons, lors de l'entretien que nous avons avec eux avant leur sortie de l'école, nous disent franchement : « Je n'aime pas le travail du fer », « Je déteste manipuler la terre glaise » (ils sont assez nombreux ceux qui parlent ainsi) ou bien : « Je n'aime pas marteler, pas limer ; je n'arrive pas à percer droit, etc. »

Pour le conseiller de profession, ces indications sont déjà très précieuses. Ajoutons encore que la nouvelle loi sur la formation professionnelle prévoit des cours de préapprentissage qui peuvent être donnés pour faciliter le recrutement dans certaines professions. Jusqu'à maintenant, il n'y a que les cours de préappren-

tissage pour les candidats au métier de maçon qui aient été organisés par l'Etat de Vaud.

Il est possible qu'un jour on puisse prévoir des cours pour les principaux métiers.

#### Enseignement ménager.

Tandis que les garçons travaillent à l'établi, les jeunes filles sont occupées à préparer des repas dans nos cuisines ménagères ou à faire la lessive dans nos salles de buanderie.

« Les femmes font et défont les maisons », a-t-on dit avec raison. C'est la femme qui dirige le ménage, qui fait les achats de denrées, et c'est elle encore qui, en rendant son foyer agréable et coquet, saura retenir son mari à la maison. Dans une conférence faite dernièrement sur un sujet d'orientation professionnelle, M. Stocker de Bâle disait très justement : « Suivez attentivement l'homme qui accomplit brillamment la tâche que la vie lui a imposée, vous découvrirez sans peine à ses côtés une épouse vallante. Puis attachez vos regards sur celui que poursuit l'insuccès, vous aurez grand' chance, non pas toujours assurément, mais bien souvent, de trouver auprès de lui une compagne incompréhensive ou incapable ».

#### Classes spéciales.

*Classes de retardés.* Nous en avons deux : une pour les garçons, l'autre pour les jeunes filles. Les élèves ont 2, 3 ou 4 ans de retard. Plusieurs n'ont pu suivre leurs camarades du même âge, à cause d'un état de santé précaire, d'autres parce que les moyens intellectuels leur font défaut, enfin quelques-uns par suite de circonstances de famille. Parfois, ces divers motifs sont réunis. On se représente assez facilement quelles difficultés le maître chargé de diriger une telle classe rencontre dans l'accomplissement de sa tâche. Comme la plupart de ces élèves ont très peu de goût pour l'enseignement scolaire proprement dit, on s'efforce de leur donner le plus possible des leçons concrètes, où le travail de la main aide au cerveau à assimiler certaines notions qui, sans cela, resteraient incomprises. En donnant aux jeunes filles un enseignement ménager plus complet que dans les classes ordinaires et aux garçons un grand nombre de leçons de travaux manuels, on leur rend bien souvent le plaisir de vivre et parfois même le goût de l'école. Des révélations se produisent. Tel élève qui faisait le désespoir de ses maîtres et de ses parents se montre d'une grande habileté à l'établi, comme telle fillette, incapable de comprendre quoi que ce soit au calcul, travaille à la cuisine en véritable petite ménagère avisée et active.

### Classes de perfectionnement.

La classe dite classe-atelier est une véritable classe de pré-apprentissage pour les élèves de 15 à 16 ans. Ces derniers reçoivent essentiellement des leçons de travaux manuels. Chaque jour ils ont l'occasion de manier de nombreux outils et de travailler différentes matières : bois, fer, terre, carton. Pour être admis dans cette classe, les élèves doivent avoir terminé leur scolarité et présenter une lettre de leurs parents qui s'engagent à laisser leur enfant en classe durant toute l'année scolaire.

Nous avons actuellement 2 classes ménagères complémentaires pour jeunes filles de 15 à 16 ans qui s'inscrivent volontairement ; le programme scolaire y est restreint et fait place à un programme plus pratique, qui a surtout pour but de former des ménagères conscientes de leurs devoirs et aptes à les remplir. Tout l'enseignement cherche à cultiver l'amour de la famille et le goût des occupations essentiellement féminines. Les travaux ménagers, dans lesquels on fait entrer la couture, la coupe, le dessin, la buanderie, le tricotage à la machine, le tissage, la broderie, sont complétés par un enseignement de l'hygiène et de la puériculture. Un stage de quelques jours à la pouponnière vient s'ajouter aux leçons théoriques données en classe ; quoique fatigant pour des jeunes filles de 15 ans, ce stage les passionne.

### La préorientation professionnelle.

Nous avons tous assisté à ce spectacle pittoresque, réservé encore aux petites villes : un attroupement d'enfants en admiration devant le travail d'un artisan. Quoi de plus passionnant pour eux que le ferrage d'un cheval, le cerclage d'une roue ou le montage d'un tonneau ? Et quel empressement, quelle bousculade lorsque le patron ou un ouvrier réclamait des plus grands une aide passagère ! Invariablement, dans ces moments-là, l'un ou l'autre avait la révélation de sa vocation..., et les parents commençaient à parler d'apprentissage.

Il n'en est pas de même dans les grandes villes. Et Lausanne est bien, à ce point de vue, une grande ville ; le travail s'y cache. Construit-on une maison ? Vite on entoure le chantier d'une palissade qui ne laisse filtrer aucun secret du métier. Nous connaissons même un bon nombre d'enfants qui n'ont jamais vu travailler leur père ; tous les artisans, le ferblantier, le ferronnier, le menuisier, le tailleur se mettent à l'abri des regards indiscrets. Du reste les parcs et les promenades publics ont été créés ou aménagés pour les enfants, qui ont mieux à faire que de muser devant

les rares échoppes existant encore au fond d'étroites ruelles. Le progrès, l'hygiène en sont la cause, et tout serait pour le mieux s'il n'y avait pas parfois de petits êtres qui passent à côté de l'occasion susceptible de leur révéler le métier auquel ils sont destinés.

Pour y remédier dans la mesure du possible, nous donnons aux élèves des renseignements sur les métiers. A l'horaire de toutes nos classes figure la leçon sur les diverses professions pratiquées chez nous, leçons que les maîtres doivent donner régulièrement. Pour rendre leurs causeries plus intéressantes, ils peuvent se procurer au musée scolaire cantonal ou à la Direction des Ecoles des diapositives et des photographies prises dans des ateliers.

Au début de septembre, une brochure éditée par le Département de l'instruction publique est distribuée aux garçons, une autre aux jeunes filles. Elles renferment des renseignements sur tous les métiers pratiqués à Lausanne et dans le canton de Vaud, les conditions dans lesquelles se fait l'apprentissage et les aptitudes qu'il faut posséder. Dans bien des cas, elles servent de base aux leçons du maître.

Un petit journal *Jeunesse et Travail* a été créé spécialement pour les élèves de dernière année par M. Eug. Roch, ancien inspecteur scolaire. Les garçons et les jeunes filles ont l'occasion d'y lire des monographies de métiers, divers renseignements concernant l'apprentissage, ou d'intéressantes biographies d'hommes et de femmes qui ont réussi, grâce à leur énergie et à leurs capacités diverses, à parcourir une brillante carrière.

Dans presque toutes les classes une vitrine renferme les outils les plus connus des principaux métiers : marteaux, maillets, limes, trusquins, etc., tous étiquetés. De temps en temps, les maîtres les présentent aux élèves, soit pour l'exécution d'un dessin, soit à l'occasion d'une leçon de choses. En sortant de l'école, au printemps, la plupart des garçons connaissent ainsi le nom des outils les plus divers.

Depuis quelques années, nous avons encore recours à des maîtres d'état très qualifiés, qui donnent à nos élèves des causeries sur les métiers qu'ils exercent eux-mêmes. Cette année nous avons fait appel à une personne tout à fait compétente qui parla des arts graphiques ; un maître menuisier donna une causerie intéressante sur les travaux du bois ; une couturière parla de la mode à travers les âges. Une dame commissaire technique indiqua quelles étaient les qualités qu'il fallait posséder pour devenir bonne vendeuse. Du fait que les conférenciers connaissent à fond la matière qui constitue leur exposé, ils n'ont aucune peine à intéresser leurs jeunes auditeurs ; ils savent trouver le mot qui fait

image, emploient à l'occasion le geste qui souligne d'une façon concrète telle partie de leur discours. Les maîtres eux-mêmes tirent de ces « leçons de choses » de précieuses données pour leur enseignement. Du reste, il est bon que l'enfant d'un certain âge ne soit pas instruit toujours par la même personne, et il goûte fort, en général, ces moments qui apportent une diversion dans son travail scolaire.

Nous recommandons aux maîtres de faire avec leur classe quelques visites d'ateliers. Les instituteurs conduisent leurs élèves dans une imprimerie, dans une fonderie, dans un atelier de mécanique ou chez quelque artisan. Afin de rendre ces visites fructueuses, le maître donne auparavant en classe une petite causerie sur les matières premières employées, sur le rôle respectif des contremaîtres, des ouvriers et des manœuvres, sur les dangers qu'il y a de s'approcher des machines en mouvement, sur la discipline à laquelle il est nécessaire de se soumettre, etc. Sur place, il ajoute quelques explications, mais laisse surtout ses élèves observer et poser des questions sur ce qui les intrigue ou leur paraît insolite. De retour en classe, une composition, un dessin, une leçon de sciences naturelles sert d'exercice d'application destiné à fixer dans la mémoire l'essentiel de ce qui a été vu.

Le but de toutes ces mesures est de créer dans toutes nos classes de dernière année une ambiance particulière. Les enfants qui, jusqu'à 14 ou 15 ans, ne s'étaient jamais préoccupés de leur avenir, sont obligés d'y réfléchir et d'en parler.

Ce qui nous manque encore, c'est un livre de lecture dans lequel les élèves trouveraient beaucoup d'histoires se rapportant aux diverses professions. Le livre en usage dans nos classes parle de la nature et contient quelques biographies d'hommes célèbres, des récits historiques et géographiques mais ne renferme aucun chapitre parlant des métiers. Comme les livres sont très coûteux, cette lacune pourrait, à notre avis, facilement être comblée par le journal *Jeunesse et Travail*.

### L'orientation professionnelle.

Nous commençons notre travail d'orientation professionnelle au mois d'octobre ; nos élèves sont donc âgés de 15 ou 16 ans.

Une question que l'on pourrait se poser est celle-ci : « A quel âge faut-il orienter l'enfant vers un métier ? — autrement dit à quel âge les jeunes gens ont-ils le plus de chances de faire un bon apprentissage ? » Dans un travail publié en 1932, M. le Dr Heinis, de Genève, a montré que l'âge, psychologiquement parlant, le plus favorable pour entrer en apprentissage était de 15½ ans en

Suisse romande ; par comparaison, pour les enfants du canton de Berne, cet âge était de 16 ans. Les Welsches auraient ainsi 6 mois d'avance sur les Bernois. Le travail du Dr Heinis nous paraît sérieux ; les mêmes tests d'attention, de mémoire, de jugement, d'imagination, d'observation ont été présentés à un grand nombre d'enfants des écoles de la Suisse romande et de la Suisse allemande.

A Lausanne, c'est bien à 15 ans que la majorité des élèves de dernière année possèdent la voix d'homme, que leurs muscles sont assez résistants pour manier les divers outils de l'atelier. Nous n'oublions pas cependant que cet âge est ingrat, que bien des enfants subissent encore des transformations physiques importantes qui les rendent irritable, instables. Leurs maîtres doivent naturellement être patients, comprendre que ces enfants passent par une crise, que plus tard tout se calmera et que l'élève turbulent ou paresseux, pour peu qu'on sache le prendre, arrivera à accomplir sa dernière année d'école sans trop de heurts, puis deviendra un apprenti convenable. Il faut beaucoup de bon sens, un sens psychologique aiguisé, pour conduire ces grands garçons et ces jeunes filles, dont plusieurs ont pris l'école en grippe. Aussi avons-nous pensé qu'il était préférable que des maîtres d'un certain âge, et toujours les mêmes, s'occupent des classes de dernière année. Ainsi le savoir-faire d'instituteurs qui se sont spécialisés dans l'enseignement aux grands élèves se développe d'année en année, et les renseignements qu'ils sont appelés à fournir au conseiller de profession ont toujours plus de valeur.

Une fiche (*voir le formulaire un peu plus loin*) est établie pour chaque élève, fiche sur laquelle le maître donne le résultat de ses observations avec beaucoup d'objectivité et de conscience.

Avant l'établissement de cette fiche, nous tenons à avoir une composition, sorte d'auto-biographie dans laquelle chaque enfant peut dire ses goûts, les aptitudes qu'il croit avoir et exprimer librement ses projets d'avenir. Ces travaux donnent souvent des renseignements ignorés du maître lui-même et expliquent certains traits du caractère de l'enfant.

### Les renseignements des maîtres.

C'est avec beaucoup de bonnes raisons que le législateur a tenu à ce que ce soit un pédagogue qui dirige le bureau d'orientation professionnelle.

L'orienteur, pour réussir dans son travail, doit constamment être en étroite collaboration avec l'école, les données fournies par les instituteurs étant de première importance.

C'est le maître de classe qui nous indique ce que fait le père de l'enfant (et éventuellement la profession de la mère), nous fait part aussi des déficiences de quelques familles. Il arrive assez fréquemment que l'enfant ne veuille pas exercer le même métier que son père : c'est généralement dû au fait que, dans leur foyer, les parents se sont plaints trop souvent de la dureté de ce métier, qu'ils n'en ont montré que les mauvais côtés, oubliant d'en faire ressortir les satisfactions que l'homme doit rencontrer dans tout travail intellectuel ou manuel.

Dans toutes les classes de dernière année, comme du reste dans toutes les classes du degré supérieur, c'est un maître spécial qui enseigne le dessin. Il est indispensable pour nous de connaître l'avis de ce maître, le dessin étant à la base de tous les métiers.

Le livret scolaire nous donne des indications intéressantes, non pas que nous attachions une importance exagérée aux notes qui y figurent ; toutefois, les chiffres concernant la fréquentation de l'école sont pour nous précieux. Nous pouvons ainsi reconnaître :

celui qui fait quelquefois l'école buissonnière ;  
celui qui, durant sa scolarité, a dû souvent manquer pour cause de maladie.

Nous retenons également la note de conduite, en nous rappelant cependant que l'attitude de l'enfant varie selon l'influence des maîtres. En effet, on voit souvent des enfants paresseux, distraits, dans une classe, devenir travailleurs et appliqués dans une autre classe sous la direction d'un instituteur énergique et exigeant. Connaître la personnalité de l'instituteur ou de l'institutrice est donc chose importante.

En feuilletant le carnet, nous voyons souvent que tel enfant a constamment une mauvaise note de dessin. On évitera de l'orienter vers un métier où cette branche joue un rôle prépondérant. Celui qui, dans toutes ses classes, obtient une note très basse d'orthographe, ne pourra devenir typographe ou employé de bureau par exemple. Il ne faudrait pas conclure que le garçon ou la jeune fille, dont le livret scolaire ne renferme que des notes excellentes, deviendra nécessairement un homme ou une femme de grande valeur. Nous savons tous qu'il y a une sorte d'aptitude à être bon élève. L'enfant qui, régulièrement, prépare ses devoirs, qui est docile à l'école, poli envers ses maîtres et doué d'une bonne mémoire, a toutes les chances d'être un bon élève. C'est pourquoi nous utilisons aussi quelques tests, les uns mentaux, les autres destinés à connaître certaines aptitudes manuelles.

## FICHE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

(nom)	(prénom)	(classe)
né le ..... Origine : ..... (commune ; pour les Confédérés, indiquer le canton ; pour les étrangers, le pays)		
..... (nom et profession du père* ; éventuellement de la mère*, des parents adoptifs* ou du tuteur*)		
Adresse exacte : .....		
Quelles sont tes branches favorites à l'école ? .....		
.....		
Quelles sont tes occupations préférées dans tes heures libres ? .....		
.....		
Combien as-tu de frères et sœurs ? ..... Age de l'aîné ..... Age du cadet .....		
Quelle profession désirerais-tu embrasser ?.....		
Quelle autre te plairait aussi ? .....		
As-tu déjà trouvé une place comme apprenti, ou un emploi ? .....		
Si oui, dans quelle profession ? .....		
Nom et adresse du patron ? .....		

## RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CORPS ENSEIGNANT

## Dispositions physiques :

1. La santé de l'enfant est-elle excellente \*, bonne \*, satisfaisante \*, mauvaise \* ? (indiquer les causes) .....
2. L'enfant est-il dur d'oreille ? ..... A-t-il des défauts de prononciation ? .....
3. Recherche-t-il le mouvement ? .....
- Supporte-t-il malaisément l'immobilité ? .....
4. En classe, est-il habituellement calme \*, agité \*, lourd \* ? .....
5. Est-il ardent aux jeux et exercices physiques ? .....
- S'y montre-t-il agile ? ..... adroit ? ..... résistant ? .....

## Facultés de l'esprit :

6. Le travail est-il consciencieux \* ou superficiel \*, rapide \* ou lent \* ? .....
  7. Comprend-il rapidement ou laborieusement ? .....
  8. A-t-il une bonne mémoire ? ..... Que retient-il surtout bien ? .....
  - .....
  9. A-t-il de l'imagination ? ..... de l'ingéniosité ? ..... du jugement ? .....
- \* Souligner ce qui convient.

10. Est-il capable d'attention ? ..... de concentration ? .....  
11. L'attention se lasse-t-elle vite ? .....  
12. A-t-il l'élocution facile ? .....

### **Aptitudes affectives et caractère \* :**

13. A de la volonté, actif, énergique — faible, mou, nonchalant. Persévérand, tenace — prompt au découragement. Patient — impatient. Décidé, courageux — indécis, craintif. Docile, souple — désobéissant, turbulent, entêté, coléreux, arrogant.  
 Vif, gai, expansif, aime la compagnie — timide, renfermé, triste, aime la solitude. Réfléchi — étourdi.  
 Modeste, poli, convenable, respectueux, raisonnable, susceptible, émotif, impulsif — orgueilleux, vaniteux, désagréable, jaloux. Doux, bienveillant, serviable, dévoué — brutal, cruel, égoïste.  
 Ponctuel, laborieux, a de l'ordre — irrégulier, sans ordre, paresseux. Propre, soigneux, minutieux ou négligent dans ses travaux.  
 Bien élevé, honnête, sincère — mal élevé, chipeur, ment souvent. Amour-propre — pas d'amour-propre.

14. A-t-il une bonne tenue (propre, soigné) ? .....

15. A-t-il de l'initiative ? ..... Une tendance à l'imitation ? .....

16. A-t-il de l'ascendant sur ses camarades ? .....

Se laisse-t-il influencer par eux ? .....

17. Tests : N° 1 ..... N° 2 ..... N° 3 ..... N° 4 .....  
N° 5 ..... N° 6 ..... N° 7 ..... N° 8 ..... Total : .....

#### 18. Connaissances scolaires :

<i>Orthogr.</i>	<i>Calcul</i>	<i>Trav. man.</i>	<i>Ecriture</i>	<i>Dessin</i>	<i>Gymn.</i>	<i>Conduite</i>

**Travaux manuels :** Rang : le ..... sur ..... élèves.

19. A-t-il du goût pour les travaux manuels ? ... Travail préféré (bois, fer, etc.) ? .....  
Préfère-t-il une autre activité (laquelle) ? .....

#### 20. Indications sur le milieu où l'enfant est élevé ?

- Le milieu est-il aisé \*, gêné \*, indigent \*, cultivé \* ? .....  
Que savez-vous des soins donnés à l'enfant ? physiquement .....  
..... moralement .....

Autres renseignements : .....

Y a-t-il une objection à présenter au sujet de la profession choisie ?

**Remarques générales :** .....

Lausanne, le ..... 19 ..... (Signature)

\* Souligner ce qui convient.

## EXAMEN PSYCHOTECHNIQUE

## Dynamomètre : poignet .....

corps .....

**Chronoscope :** .....

**Autres exercices :** .....

.....

## Conclusions :

## DIRECTION DES ÉCOLES :

## **SERVICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE, LAUSANNE**

(A suivre.)

James SCHWAR.